



BARREAU DE MONTRÉAL

**COMMUNIQUÉ À L'INTENTION DES AVOCATS PRATIQUANT EN DROIT CRIMINEL
STATIONNEMENT AU CENTRE JUDICIAIRE GOUIN**

Il y a 38 espaces de stationnement au Centre judiciaire Gouin.

Veillez noter qu'à compter du 12 mars 2012, ces espaces de stationnement seront attribués de la façon qui suit :

- 5 espaces aux représentants des médias, sur une base de premier arrivé- premier servi;
- 2 espaces réservés aux handicapés munis de la vignette prévue à cet effet; et
- 31 espaces réservés aux avocats de la défense, sur une base de premier arrivé- premier servi.

Pour avoir accès au stationnement du Centre judiciaire Gouin, les avocats de la défense devront présenter leur carte de membre du Barreau à la guérite.